

Séance du Conseil Municipal du 3 Octobre 2017

Nombre de membres - en exercice : 20
- présents : 15
- votants : 16

Date de convocation : 25.09.2017
Date d'affichage : 25.09.2017

L'an deux mille dix-sept, le 3 Octobre, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents : P.RICHOMME, M.J.GRANDCOING, F.GALIMAND, P.CADEL, F.LEJEUNE-BOEVER, F.GIANONCELLI, G.BERNARDET, A.BORNET, S.BRUNET, A.CORNU, P.GAILLARD, H.GALIMAND, P.JAMIN, F.LOUVET et D.VILLENET

Etaient excusés : D. BARBIER, A. MASSARD et P. BILLOUD représenté par M.J. GRANDCOING

Etaient absents : T. BLANCHE et C. PIERSON

Mme Florence GIANONCELLI a été élue secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2017-24 : Décision modificative pour les Travaux de la RD34 :

Dans le cadre de la requalification de la RD34 des travaux supplémentaires ont été réalisés, afin de pouvoir régler les avenants de ce marché par un autofinancement, il y a lieu de procéder à un virement de crédits comme ci-dessous :

C/ 615231 :	- 34.554 €
C/ 021 :	+ 34.554 €
C/ 023 :	+ 34.554 €
C/ 2315 op.104 :	+ 34.554 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits

Délibération n°2017-25 : Parc immobilier communal :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de deux architectes suite à la consultation réalisée avec pour objet la requalification et la mise en conformité du patrimoine immobilier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir le cabinet A4 Architecture pour un coût de 2.970 € HT .

Délibération n°2017-26 : Réfection appartement communal de Tauxières-Mutry :

Plusieurs devis ont été réalisés pour une éventuelle rénovation de l'appartement communal situé à Tauxières-Mutry (ancien logement de l'école). M. le Maire présente ces premiers devis et indique que cette rénovation pourrait être financée par la mise en location de ce bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'entreprendre la rénovation de cet appartement et autorise M Le Maire a finalisé les différents devis avec les artisans concernés et a demandé le financement nécessaire

Délibération n°2017-27 : Plan de gestion des espaces verts :

Suite à la délibération prise lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire informe les conseillers que le plan de financement du Plan de Gestion des Espaces Verts a été modifié de la manière suivante :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 60 %
- Région Grand Est : 20 %
- Commune : 20 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce nouveau plan de financement.

Délibération n°2017-28 : Marché de Noël :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val de Livre et plus exactement Tauxières Mutry accueillera le Marché de Noël Intercommunal le 10 décembre prochain, il propose de se doter d'illuminations, fil d'arbres et de barrière mobiles pour un cout de 4.255 € TTC ainsi que de quelques prises sur poteaux pour un coût de 816 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire l'acquisition de ces matériels et d'opérer à un virement de crédits :

C/615231 :	- 5.071 €
C/021 :	+ 5.071 €
C/023 :	+ 5.071 €
C/2188 op 171 :	+ 5.071 €

Projet Rue d'Avenay :

Amorçage d'une réflexion sur la rénovation de la rue d'Avenay à Tauxières Mutry.

Délibération n°2017-29 : Fonds National de Péréquation :

La dépense obligatoire du fonds national de péréquation intercommunal et communal 2017 (FIPC) pour la Commune est de 32.164 €. Lors du vote du budget, le montant n'étant pas connu, le conseil municipal avait inscrit la somme de 27.000 €. Afin de régulariser cette dépense, il faut effectuer un virement de crédits :

c/615231 :	- 5.164 €
c/73925 :	+ 5.164 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ce virement de crédits :

Délibération n°2017-30 : Logiciel de Gestion du Courrier :

M. RICHOMME présente la proposition de JVS concernant le classement et la gestion du courrier que la commune reçoit sur les 2 mairies pour qu'il soit en dématérialisation déporté et donc consultable de n'importe quel ordinateur via un mot de passe. Le coût de ce logiciel est 1.252 € HT pour la 1^{ère} année et de 432 € HT pour les années suivantes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de JVS et de procéder au virement comme ci suit :

C/ 615231 :	- 984 €
C/ 021 :	+ 984 €
C/ 023 :	+ 984 €
C/ 2051 op 100 :	+ 984 €

Délibération n°2017-31 : Projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de suivre le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, porteur du projet, concernant l'appel à manifestation d'intérêt : atlas de la Biodiversité Communale.

Délibération n°2017-32 : Indemnité de receveur municipal de Mme PEDRINI :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser à Mme Laure PEDRINI, Receveur Municipal de la Trésorerie d'Ay l'indemnité de conseil au taux plein (100%) à compter du 1er Février 2017.

Questions diverses :

- Rapport de l'ergonome suite à sa visite concernant les postes de travail de M. MERIOT et Mme SCHELFHOUT
- Repas des anciens à Louvois le 26/11
- Vœux de la commune le 20 janvier